



AVIS DE COURSE

NATIONAL MARAUDEUR

Samedi 7, Dimanche 8 et Lundi 9 Juin 2025

Organisée pour l'AS MARAUDEUR par le

CENTRE NAUTIQUE DE BOURGOGNE

LAC DU BOURDON

89170 SAINT FARGEAU

GRADE 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) 2025-2028 ;
- 1.2 Les règlements fédéraux ;
- 1.3 Les règles de classe Maraudeur ;
- 1.4 Le présent avis de courses ;
- 1.5 Les Instructions de Course.

2. [DP] PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

3.1 La régate est ouverte aux :

- 3.1.1 Voiliers de la classe Maraudeur en règle avec leur autorité nationale, et donc ayant réglé leur cotisation annuelle auprès de l'AS Maraudeur.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac du Bourdon.

- 3.1.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Centre Nautique de Bourgogne 19 rue des vignes 89240 Chevannes, au plus tard le 27 mai 2019, au-delà le tarif de base de 40€ sera majoré de 20€.

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Des opérations de vérification de la conformité des bateaux aux règles de la classe Maraudeur pourront être effectuées.

4. DROITS A PAYER :

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Maraudeur	40€ en cas de retard de paiement+20€

5. PROGRAMME (détails et tarifs sur la fiche d'inscription).

INSCRIPTION EN LIGNE : <https://forms.gle/y99E9jNmZZd42vkj7>

6.

- Samedi 7 juin

10h à 13h : Accueil et confirmation d'inscription ;
14h30 : Signal d'avertissement, courses à suivre ;
20h00 : Pot d'accueil au club.

- Dimanche 8 juin

10h30 : signal d'avertissement, courses à suivre ;
20h00 : Repas des équipages (sur inscription).

- Lundi 9 juin

10h30 : signal d'avertissement ;
15h00 : proclamation des résultats.

6.1 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
07/06/2025	14h30	Maraudeur
08/06/2025	10h30	Maraudeur
09/06/2025	10h30	Maraudeur

6.2 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) :

Les IC seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 8 juin 2019 ;
- Affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS :

- Les parcours seront de types côtiers, bananes, construits.
- L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE :

- La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT :

- 2 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve ;
- Quand moins de 3 courses ont été validées le classement général du bateau sera le total des scores de ses courses ;
- Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score ;
- Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores ;
- Pour pouvoir être classé au National, il faut qu'un bateau ait couru et été classé sur au moins 4 manches.

10. PLACE AU PORT :

Emplacement au port : Se renseigner auprès de l'organisation.

10. [DP] LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. [DP] COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX :

Des prix seront distribués comme suit : Le CNB se réserve le droit d'offrir des trophées aux trois premiers.
L'As Maraudeur offre des médailles commémoratives.

14. DECISION DE COURIR :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

■ **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

- **Des licences temporaires pour les non licenciés pourront être délivrées au club à la confirmation des inscriptions ; chaque personne concernée devra présenter un certificat médical de non contre indication de la pratique de la voile en compétition pour pouvoir obtenir cette licence au tarif FFV.**
- Un armement minimum : un gilet par personne, une ligne de mouillage adaptée, une lampe torche.
- Mise à l'eau des bateaux par rampe bétonnée
- Amarrages dans le port du club
- Stationnement des remorques dans l'enceinte du club.
- Possibilité d'accueil des camping-cars, caravanes, tentes sur site.
- Liste d'hébergement sur demande.

Pour toutes informations complémentaires veuillez
contacter : **Diné Christiane** 19 rue des vignes 89240

Chevannes 03 86 41 22 76 ou 06 83 97 94 32

Mail president@voile-cnb89.org

Mail : contact.asmaraudeur@gmail.com

PLAN D'ACCES



EXTRAIT DE CARTE

